

Pyrénées-Atlantiques  
le 6 juin 2023



### A LA UNE

30 000 nouveaux-elles  
adhérent·e·s, une CGT  
plus accueillante !



### CULTURE

Uzeste en lutte du  
14 au 19 août

### TERRITOIRE

Le Tour de France et la CGT



## DOSSIER

Droit à la retraite anticipée  
pour les travailleur·euse·s  
handicapé·e·s.  
Où en est-on aujourd'hui ?

## Edito



### Démocratie, quand tu nous tiens...

5 mois de lutte acharnée avec la quasi-totalité de la population opposée au report de l'âge de départ en retraite.

Aucune possibilité d'en débattre dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale car, à chaque fois, le gouvernement fait un déni de démocratie en dégainant entre autre le 49.3 puis l'article 40 de la constitution.

Et pourtant, travailler au-delà de 60 ans est irréaliste, impossible dans beaucoup de métiers. Le Ministre Ambroise Croizat, l'avait bien compris et avait ainsi porté des lois permettant l'accès de tous aux soins, aux congés et à la retraite au lendemain de la seconde guerre mondiale. « La retraite ne doit plus être l'antichambre de la mort, mais une nouvelle étape de la vie ».

Vouloir vivre dignement de son travail, ne pas mourir à son travail et profiter pleinement de sa retraite en étant en bonne santé sont des aspirations que les salarié·e·s et notamment les jeunes générations sont en droit d'attendre de notre société.

Le sujet du travail et de sa réappropriation est donc essentiel. Que l'on soit cadre, technicien·ne, ouvrier·ère ou agent public, la finalité du travail se pose partout. C'est pour cela que nos batailles syndicales doivent investir ce champ revendicatif. Organiser des débats avec nos syndiqué·e·s et les salarié·e·s sur ce thème est certainement de bon augure. C'est pour cela qu'à l'occasion du festival d'Uzeste des 14 au 19 août prochains, que le travail sera au cœur des débats.

Autre sujet que nous avons décidé de travailler avec les salarié·e·s, les usager·ère·s afin que notre aménagement du territoire réponde aux besoins des citoyen·ne·s et non au capital, c'est le transport au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine. Et, au-delà de l'initiative du 12 juin à Bordeaux contre l'ouverture du TER à la concurrence, il est nécessaire que nous portions un projet ambitieux.

Pour tout cela, nous avons besoin d'une organisation CGT rassemblée avec des syndiqué·e·s, des militant·e·s informé·e·s et formé·e·s, une CGT qui soit attentive et en phase avec le salariat d'aujourd'hui. Soyons au rendez-vous des revendications proposées et portées par les salarié·e·s.

Au retour du 53<sup>ème</sup> congrès confédéral avec une feuille de route tracée sur les 3 années à venir, notre responsabilité syndicale est questionnée sur les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux et sur notre démocratie interne. La rencontre confédérale interrégion (UD et CR) du 02 juin 2023 a marqué un point important en soulevant notamment la place et le rôle des structures interprofessionnelles, la baisse des moyens syndicaux et financiers et le travail croisé FD / UD.

Bref, ne regardons pas ailleurs pendant que les salarié·e·s nous attendent.

Militant·e·s, syndiqué·e·s, responsables et dirigeants syndicaux, pensez aussi à prendre soin de vous en profitant de vos congés estivaux bien mérités. Et, **retrouvons-nous pour une rentrée sociale à la hauteur des enjeux revendicatifs.**

Samantha DUMOUSSEAU  
Secrétaire Régionale

## Sommaire

Editorial.....p2

À la Une  
30 000 nouveaux·elles adhérent·e·s, une  
CGT plus accueillante !.....p3

Territoire  
L'UFICT-CGT Énergie 87, une dynamique  
syndicale.....p4  
Interview de jeunes syndiqué·e·s de l'UD  
de la Haute-Vienne.....p5  
38<sup>ème</sup> Congrès de l'UD des syndicats CGT  
de la Corrèze.....p6

Actualité  
53<sup>ème</sup> Congrès Confédéral.....p11

Territoire  
Le Tour de France et la CGT.....p12-13

Culture  
Uzeste en lutte du 14 au 19 août...p14-15



DOSSIER  
Droit à la retraite anticipée  
pour les travailleur·euse·s  
handicapé·e·s. Où en est-  
on aujourd'hui ? .....p7-10

Directrice de publication : Samantha Dumousseau  
Comité régional CGT NA - Bourse du Travail - 44 cours A.Briand -  
CS 61653 - 33075 Bordeaux cedex  
Création : pom'C - 47350 LACHAPELLE  
Mise en page : Service Communication CGT NA  
Imprimé par Rivet Presse Edition, Limoges



# 30 000 NOUVEAUX·ELLES ADHÉRENT·E·S UNE CGT PLUS ACCUEILLANTE !



**A n'en pas douter, 2023 va mettre un terme à la désyndicalisation en France. L'ensemble des organisations de l'intersyndicale qui mènent la bataille sur la retraite enregistrent de nouvelles adhésions sur le premier semestre.**

Pour la CGT, cela amène forcément une responsabilité accrue sur l'accueil de nos nouveaux·elles· camarades.

**35 % des salarié·e·s qui adhèrent ont moins de 35 ans :**

⇒ **30 % sont des ICT**

⇒ **47 % sont des femmes**

⇒ **65 % sont issu·e·s du privé**

Sur notre région, nous avons déjà des prémices annoncées de cette « remontada » avec une année 2020 positive pour 2 UD et une année 2021 affichant 4 UD en progression...

Si nous confirmions ces bons résultats pour 2022, cela placerait les douze départements en nette progression sur 2023.

Finalement, c'est par notre activité revendicative que nous gagnons ce formidable élan de syndicalisation.

Evidemment, la remise en main propre des « carnets d'adhérents » est un moment important de contact et de discussion autour de notre CGT.

La suite de ces futures vies syndicales sera à réfléchir et à construire dans les syndicats et les Unions Départementales.

Sur cela, un lien étroit existe où doit se renouer avec les Unions Locales, celles qui fonctionnent mais également celles qui ont repris une activité revendicative et mobilisatrice dans le mouvement social en cours.

Le Comité Régional ne travaille pas sur cette dimension vie syndicale (hormis pour les organisations) mais peut être un lieu de partage des expériences vécues et acquises sur ces nouvelles adhésions.

Sa participation à des initiatives organisées doit également nourrir le débat sur notre démarche d'accueil et permettre l'échange et la facilitation sur les décisions qu'impose cette question fondamentale pour notre organisation syndicale.

Bien entendu, les retours d'expériences seront importants pour avancer dans les réflexions et les actions à mettre en œuvre.

Des premiers retours que nous avons, partiellement, éclairent sur les enjeux :

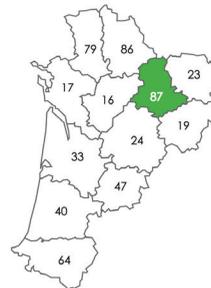
- Une CGT qui se fait connaître
- Une CGT qui fait connaître sa vie, son fonctionnement, ses revendications
- Une CGT qui va permettre de s'organiser ou se réorganiser
- Une CGT qui va ressembler, aussi, à ces nouveaux·elles syndiqué·e·s
- Une CGT qui informe, qui forme.
- Une CGT qui débat et construit l'action nécessaire.
- Une CGT qui diffuse plus et mieux.

La confédération va lancer dès cet été une continuité de la campagne de syndicalisation et un travail sur l'accueil à déployer en grand pour faire que nos syndiqué·e·s prennent leur place, dès l'année de la syndicalisation.

Les outils existent mais parfois sous-utilisés ou méconnus. Nous gagnerions à remettre ceux-ci en visibilité. Au-delà, leur intérêt doit être questionné et de nouvelles pratiques, correspondant mieux aux salarié·e·s nouveaux·elles syndiqué·e·s, peuvent s'installer.

L'ensemble des Unions Départementales dans leur travail croisé avec les secteurs professionnels peuvent au travers du Comité Régional valoriser, partager et décider de l'activité nécessaire sur ce sujet.

Eric Valade



# L'UFICT-CGT ÉNERGIE 87, UNE DYNAMIQUE SYNDICALE



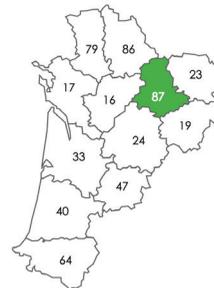
Un nouveau bureau depuis avril 2022, un étouffement de l'équipe syndicale lors de notre dernier congrès de novembre 2022, des idées, de l'énergie et un équilibre entre le dynamisme des jeunes camarades et la sagesse des plus expérimentés ont amené le syndicat UFICT-CGT Énergie 87 dans une très bonne dynamique.

Pas de recette miracle, juste un plan de travail, une présence accrue dans les services, des réunions d'information du personnel, des formations syndicales d'accueil, notre affichage sur les réseaux sociaux ainsi que des communications à destination des agents de maîtrise et cadres de notre périmètre ont permis une hausse significative des syndicalisations : **+ 18 % de syndiqué-e-s supplémentaires sur 2022**

**et + 12 % uniquement sur le premier trimestre 2023**, durant les mobilisations contre la réforme des retraites, d'autant plus que la moyenne d'âge de nos 6 dernier-ère-s syndiqué-e-s est de 27 ans. Preuve en est, que le travail paie et annonce un renouveau de nos forces vives plus qu'appréciable pour préparer les élections professionnelles prévues en fin d'année.

Maintenant, afin de pérenniser et démultiplier notre dynamique, la prochaine idée à mettre en œuvre sera des relais terrain dans chaque service afin de renforcer la présence et la parole CGT au plus près de tous les agents.

UFICT-CGT Énergie 87



# INTERVIEW DE JEUNES SYNDIQUÉ·E·S DE L'UD DE LA HAUTE-VIENNE



**Dans la continuité de nos rencontres avec des syndiqué·e·s de notre région, il est important de donner la parole à de nouveaux·elles syndiqué·e·s 2023. D'autant plus que ceux·celles-ci sont de jeunes syndiqué·e·s.**

Sans vouloir faire de différence particulière avec les autres syndiqué·e·s, il nous semble important de souligner cette spécificité tant elle est porteuse d'avenir pour nos syndicats.

Nous rencontrons Davy, 22 ans et Laëtitia, 21 ans, qui viennent de se syndiquer auprès de l'Union Départementale de la Haute-Vienne.

Ils travaillent tous les deux dans une entreprise de services et d'entretien pour d'autres entreprises.

Leur formation de Bac Professionnel n'a pas trouvé d'issue dans les secteurs concernés.

## Pourquoi, on se syndique en 2023 ?

*Davy : On se syndique, d'abord, pour défendre nos droits au travail et nos conditions de travail. C'est bien d'être aidé et accompagné. Par exemple, dans notre travail, les heures supplémentaires doivent être payées. On revendique aussi sur la question des changements de planning qui sont souvent au jour le jour et sur lesquels on ne nous laisse pas toujours le choix.*

*Laëtitia : C'est important pour nous que des syndicats existent et soient un peu les porte-parole des salarié·e·s. Le fait d'organiser des manifestations permet de pouvoir s'exprimer et de se faire entendre.*

*D : Il n'y a pas encore assez de syndiqué·e·s pour pouvoir plus gagner par exemple, dans les entreprises, sur les conditions de travail et sur les protections des travailleur·euse·s (EPI, horaires, organisation du travail).*

*L : C'est bien de pouvoir aussi prendre la relève, nous avons de la famille qui est syndiquée. Cela aide à comprendre aussi comment cela fonctionne.*

## Pour vous, il doit être comment votre syndicat ?

*D : Un syndicat cela doit être à l'écoute, aidant et qui mette une pression sur les employeurs. Il doit aussi se battre contre les discriminations (femme/homme, origine, handicap...).*

*L : Un syndicat doit être accueillant et permet de s'entendre. Il parle pour les salarié·e·s, il libère l'expression, respecte le droit des femmes, dans la mixité et ne fait pas de préférence.*

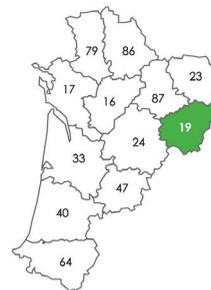
## Quel investissement dans votre vie syndicale vous imaginez dans les mois qui viennent ?

*D : D'abord, continuer la bataille et manifester sur les retraites, les salaires, le respect de nos droits. Je voudrais aussi donner envie à d'autre de se syndiquer. Nous avons déjà des collègues qui nous contactent pour cela. La grève est aussi importante pour se faire entendre.*

*L : On doit pouvoir changer des choses dans le travail, mais aussi dans la société. On va inciter à se syndiquer et puis on aimerait participer à des formations dont l'UD nous a parlé le jour de notre adhésion...*

Cette interview, réalisée environ un mois après que ces deux jeunes camarades soient venu·e·s à l'Union Départementale, permet de mesurer les attentes, bien sûr, mais aussi les « envies de faire » que nos deux jeunes syndiqué·e·s portent et mettent dans leur syndicalisation.

Nous leur souhaitons une bonne vie syndicale et au travail et il-elle nous donne rendez-vous pour les prochaines journées d'action...



# 38<sup>ÈME</sup> CONGRÈS DE L'UD DES SYNDICATS CGT DE LA CORRÈZE



**Les 04 et 05 mai 2023, se tenait le 38<sup>ème</sup> Congrès de l'UD CGT de la Corrèze qui aurait dû se tenir en 2022. Décision avait été prise de le reporter, car la coutume en Corrèze veut qu'il se tienne après le Congrès Confédéral.**

Un bien ou un mal, car vu comment s'était passé le 53<sup>ème</sup> Congrès Confédéral, des craintes pouvaient être légitimes quant au déroulé de celui de la Corrèze.

Et mauvaise nouvelle : Sylvain, le Secrétaire Général sortant, ne pouvait pas assister à la 1<sup>ère</sup> journée. En cause, le mouvement contre la réforme des retraites avec sa multitude d'actions et de journées de grève qui ont empêché la tenue de ses cours et reporté les partiels le 04 mai.

C'est donc sans Sylvain que le Congrès s'est ouvert.

Après une préparation plus que compliquée, car seule une toute petite poignée de camarades y a participé, et heureusement qu'Aurélié, notre infailible secrétaire administrative était là, l'heure était donnée d'ouvrir le Congrès et ses débats.

Lecture du discours d'ouverture fait, donc par moi-même, et rapport d'activité de Sylvain lu par Fabienne MATT, le ton était donné et nous pouvions rentrer dans le vif du sujet.

De nombreuses interventions ont eu lieu, pas forcément sur la thématique car certains avaient besoin de faire passer des messages mais pas aux bons moments, péjorant ainsi le débat et tronquant par là même une réflexion collective.

La matinée se déroule sans accroc particulier nous amenant tranquillement vers une pause déjeuner qui allait permettre de restaurer nos congressistes.

La reprise se fait dans la douceur jusqu'au Document d'orientation et ses amendements. Et là, où, sous couvert que certains camarades n'avaient pas eu connaissance du dit Document d'orientation, il est demandé de pouvoir rajouter des amendements. Bis repetita du Congrès Confédéral, « les congressistes sont souverains », la porte était ouverte, impactant, sans le savoir à ce moment donné, le déroulé du lendemain.

Du coup, réunion de la commission amendement de 8h00 à 10h45 le 2<sup>ème</sup> jour à la suite du rajout de la veille et présentation des travaux aux congressistes. Débat (je passerais sous silence les échanges et l'attitude de certains camarades qui ont laissé une camarade

en difficulté pour défendre une série d'amendements proposés) et validation du Document d'orientation dans la foulée avec intégration des amendements retenus.

Puis, nous arrivons à l'élection des membres de la Commission Exécutive de l'UD CGT de la Corrèze. Et là, rebelote, il fut obligé à la direction du Congrès de passer outre les statuts et règles de vie régissant le Congrès pour permettre l'ajout de camarades sur la liste ; quid des résolutions adoptées et votées en Commission Exécutive de préparation du Congrès ? Nouvelle liste proposée adoptée par vote à la majorité.

Nous eûmes la surprise lors de l'élection du Secrétaire Général, d'avoir une candidature spontanée issue du rajout en dernière minute de plusieurs membres à la CE.

Je fus élu à la majorité (vote à bulletin secret) et Béatrice MOINET, élue comme responsable à la politique financière.

Vu l'heure avancée et dans l'impossibilité de finir le Congrès dans les temps impartis, proposition est faite de traiter les points manquants (Vie Syndicale, Statut et Formation Syndicale) en Comité Général dès la rentrée : le 28 septembre en lieu et place de l'Assemblée Générale de rentrée.

Je tiens à remercier les congressistes qui m'ont fait confiance en me nommant Secrétaire Général de l'Union Départementale des Syndicats CGT de la Corrèze. Et un grand merci en particulier à Sylvain, mon prédécesseur, qui m'a appris beaucoup de choses et donné envie de m'investir dans cette lourde tâche.

Comme un symbole, la passe du ballon de rugby, une transmission du travail qu'il a commencé sur le département et que je vais continuer avec comme point d'orgue : la défense de tous les salarié-e-s, toutes professions et catégories professionnelles confondues et le travail de toutes les structures, ensemble, quel que soit le lieu d'implantation.

Pour cela, en ayant toutes et tous en tête une seule organisation : la CGT.

Gilles TARDIEU





## LES TRAVAILLEUR·EUSE·S HANDICAPÉ·E·S PRIVÉ·E·S DU DROIT À LA RETRAITE ANTICIPÉE POUR HANDICAP !

**La suppression du critère RQTH constitue une régression formidable** qui pénalise non seulement beaucoup de travailleur·euse·s handicapé·e·s d'un certain âge, mais plus encore les jeunes handicapé·e·s qui entrent aujourd'hui sur le marché du travail.

Il s'agit aussi d'une injustice criante puisque d'un côté on permet aux patrons du secteur privé et aux administrations publiques de prendre en compte (ce qui est normal) les travailleur·euse·s titulaires d'une RQTH dans leurs quotas de travailleur·euse·s handicapé·e·s, alors que de l'autre on dénie à ces mêmes travailleur·euse·s handicapé·e·s la reconnaissance du fait que le handicap pèse sur leur travail et par conséquent sur la durée de leur carrière professionnelle.

**Contre cette injustice et pour rétablir dans leurs droits les travailleur·euse·s handicapé·e·s, le CDTHED renouvelle solennellement son exigence que le critère RQTH soit pérennisé définitivement au-delà du 31 décembre 2015.**

**Enfin, le CDTHED renouvelle également son exigence qu'une procédure adaptée soit mise en place pour permettre aux nombreux·euses travailleur·euse·s handicapé·e·s qui pour diverses raisons bien connues des pouvoirs publics n'ont pas fait renouveler en temps utile leur RQTH, ou ne l'ont pas demandée, puissent se voir reconnu·e·s a posteriori travailleur·euse·s handicapé·e·s pour ce qui concerne le droit à la retraite anticipée, en produisant tous les documents médicaux dont ils·elles disposent.**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), pourtant toujours inscrite dans le Code du Travail, ne sera plus comptée parmi les critères permettant aux travailleurs handicapés de postuler à la retraite anticipée pour handicap. Par contre, les entreprises et les administrations pourront continuer à compter ces mêmes travailleur·euse·s handicapé·e·s titulaires de la RQTH dans leur quota obligatoire d'emploi de travailleur·euse·s handicapé·e·s afin d'éviter de payer une redevance...

**Contre cette injustice, et contre d'autres qui continuent à priver de leurs droits légitimes les travailleurs handicapés et les aidants de personnes handicapées dépendantes, nous appelons les handicapés, les parents et amis, tous les citoyens ainsi que les associations et organisations, les élus et partis politiques à réagir à cela.**

## POUR LE DROIT À UNE VÉRITABLE RETRAITE ANTICIPÉE !

Les travailleur·euse·s handicapé·e·s ne sont pas protégé·e·s des licenciements, et le chômage les frappe deux fois plus que les autres travailleur·euse·s, pourtant déjà durement touché·e·s. La maladie et le handicap les usent aussi plus vite, malgré leur motivation. Les parents et aidants de personnes handicapées dépendantes, eux, sont généralement obligés d'assumer le rôle d'auxiliaires de vie dans des conditions très difficiles, au détriment de leur carrière.

Pour tous, l'inégalité professionnelle se prolonge par l'inégalité devant la retraite. Le handicap et la maladie causent un terrible manque à gagner en termes d'années de cotisation et de salaire de référence, d'autant que les « réformes » successives des retraites (Balladur 1993, Fillon 2003 et 2010, Ayrault 2014) ont aggravé la situation. Comme s'ils·elles n'avaient jamais travaillé, beaucoup en sont réduits à survivre avec l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées, soit 800 euros par mois... environ 200 euros de moins que le seuil officiel de pauvreté !

## DES AVANCÉES OBTENUES EN 2003-2012, BRUTALEMENT REMISES EN CAUSE EN 2014 :

Après de longs combats, les travailleur·euse·s handicapé·e·s ont obtenu la création d'un dispositif de retraite anticipée à taux plein dès 55 ans, avec majoration d'un tiers de leur pension de base. Mais les conditions à remplir sont draconiennes.

*Exemple : pour une personne née en 1961, la durée minimale exigée d'activité professionnelle est de 32 années (dont au moins 27 années cotisées) tout en ayant un taux d'IP (Incapacité Permanente) d'au moins 50 %.*

La loi du 9 novembre 2010 a élargi le champ de la retraite anticipée pour handicap aux assurés bénéficiant de la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), ce qui a entraîné rapidement une forte hausse du nombre de bénéficiaires, qui est passé, pour le régime général, de 1000 en 2011 à 3323 en 2014 [chiffres tirés des rapports du Conseil d'Orientation des Retraite.]

**Si la loi du 20 janvier 2014 a abaissé de 80 % à 50 % le taux d'IP requis, ELLE A PRÉVU DE SUPPRIMER AU 1ER JANVIER 2016 LE CRITÈRE RQTH OBTENU EN 2010... Et pourtant la RQTH atteste pour l'intéressé que « les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération**

**d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique » (définition de la qualité de travailleur handicapé par le Code du Travail). La majorité des jeunes handicapés entrant sur le marché du travail vont ainsi être privés du droit à la retraite anticipée... alors que les employeurs pourront continuer à les compter dans leurs quotas obligatoires !**

## **NOUS DEMANDONS PAR CONSÉQUENT LE MAINTIEN DÉFINITIF DE LA PRISE EN COMPTE DU CRITÈRE RQTH !**

DE PLUS, NOUS DEMANDONS QUE SOIENT SATISFAITES D'AUTRES REVENDICATIONS LÉGITIMES, NOTAMMENT :

1. Beaucoup de travailleur·euse·s handicapé·e·s n'ont pas demandé la RQTH en début de carrière, ou ne l'ont pas fait renouveler après embauche, car, autrefois, cela ne leur servait à rien... Souvent, on leur conseillait de cacher leur handicap afin d'éviter d'être stigmatisé ou « mis au placard » ! Quant à l'attribution d'un taux d'IP de 50 %, cela concerne essentiellement les non-travailleurs : cette mesure restera en grande partie inopérante pour les travailleur·euse·s handicapé·e·s !

=> La reconnaissance du handicap et de son ancienneté doit pouvoir se justifier par tout moyen de forme (RQTH, carte « station debout pénible », notification d'invalidité 1<sup>ère</sup> catégorie, pension militaire d'invalidité, rente pour accident du travail ou maladie professionnelle, etc.) ou de fond (dossiers médicaux), avec, en cas de doute, examen par une commission indépendante et possibilité de recours devant une juridiction impartiale.

2. Une activité de travailleur·euse handicapé·e de 32 années est une condition très restrictive, qui exclut de fait le handicap survenu au cours de la vie professionnelle, suite à la maladie ou à l'accident...

=> Les travailleur·euse·s handicapé·e·s (secteur privé et public) doivent pouvoir partir à la retraite avec une anticipation proportionnelle au nombre d'années d'activité professionnelle exercée en étant handicapé·e·s - avec majoration de la pension de base pour les périodes considérées.

3. Le dispositif prévu pour les retraites complémentaires est soit inexistant soit insuffisant (ARRCO, AGIRC...).

=> Extension du système de cessation anticipée d'activité pour cause de handicap avec

majoration de pension à l'ensemble des régimes complémentaires obligatoires - le surcoût pour les caisses relevant de la solidarité nationale.

4. Il existe quelques mesures en faveur des parents et aidants, mais elles sont insuffisantes.

*Exemple (dans le meilleur des cas) : seulement 8 trimestres d'assurance vieillesse supplémentaire pour la personne qui aura consacré 20 années à la prise en charge permanente d'un adulte handicapé au foyer...*

=> Extension du droit à la retraite anticipée avec majoration de pension (secteur privé et public) à tous les parents et aidants de personnes handicapées dépendantes. Extension de ce dispositif aux retraites complémentaires, au titre de la solidarité nationale.

5. Une de nos adhérentes ayant réussi l'ancien examen pour emploi réservé dans la Fonction publique a dû attendre 11 ans, faute de poste adapté à son handicap, avant d'être nommée sur l'emploi auquel elle avait droit. Des milliers de fonctionnaires handicapés sont dans une situation analogue. Il faut réparer cette injustice !

=> Concernant les travailleur·euse·s handicapé·e·s qui ont réussi l'ancien examen donnant droit à un emploi réservé dans la Fonction publique, et qui ont dû attendre des années avant d'être nommés sur un poste adapté à leur handicap, nous demandons la prise en compte de ces années d'attente pour la retraite, en termes de durée de cotisation.

Par Dominique Voinchet



# 53<sup>ÈME</sup> CONGRÈS CONFÉDÉRAL



**La congrès confédéral qui s'est tenu du 27 au 31 mars 2023 à Clermont-Ferrand a tenu toutes ses promesses.**

Débats vifs, échanges tout aussi vifs dans une période de lutte historique contre une réforme des retraites néfaste, injuste socialement, financièrement et politiquement pour les travailleuses et les travailleurs ainsi que l'ensemble des françaises et français.

Sans faire un retour des débats, la CGT a su faire consensus pour sortir avec une direction confédérale, un bureau et une Secrétaire Générale.

Sophie Binet a été élue Secrétaire Générale par le CCN.

C'est la première fois qu'une femme est élue à la plus haute responsabilité de la CGT et nous ne pouvons que nous en satisfaire et la CGT en est sortie grandie.

Son discours de clôture s'est voulu offensif et a raisonné comme rassembleur dans une CGT fragilisée.

Un bureau confédéral composé de 8 camarades (renforcé depuis le dernier CCN) dont Catherine GIRAUD de l'UD de la Vienne.

Nous noterons également l'élection d'Eric VALADE de l'UD de la Haute-Vienne ainsi que Géraldine MADOUNARI du l'UD des Landes à la commission exécutive confédérale.

Trois camarades issu-e-s des territoires de la Nouvelle-Aquitaine et nous pouvons nous en féliciter.

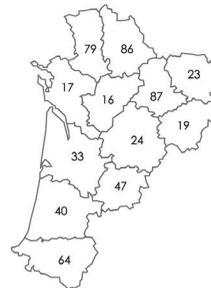
Le document d'orientation a été voté à une très large majorité et nous pouvons mesurer toute l'ampleur de la tâche qui nous attend collectivement.

Les positions de Sophie BINET dans les médias et sur la scène politique et syndicale rassurent les militant-e-s par sa volonté de mettre en œuvre les décisions votées lors du congrès et par sa dynamique à continuer la lutte.

Le comité régional Nouvelle-Aquitaine tient une nouvelle fois à féliciter Sophie BINET pour son élection et l'ensemble de la CEC avec une pensée particulière à Catherine, Géraldine et Eric.

Laurent Jacquelin





# TOUR de France™

## LE TOUR DE FRANCE

Le tandem entre ces deux-là est une longue histoire. En effet, par l'intermédiaire de la NVO, la CGT est présente sur la course cycliste la plus emblématique au monde depuis 1947.

À la Libération, les (rares) journaux ayant résisté à l'occupant nazi, dont la Vie Ouvrière, sont invités gratuitement dans la caravane du Tour. Et on sait le rôle qu'a joué la CGT pour combattre l'occupant nazi

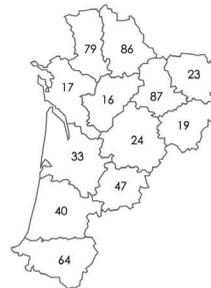
Depuis, cet attelage familial est une manière de porter les couleurs de la CGT auprès d'un public populaire, chaleureux et

familial, constitué pour l'essentiel de retraité-e-s.

Dernier grand événement sportif le Tour de France rassemble des millions de spectateur-riche-s.

Au fil des étapes, les unions locales CGT ont toute latitude pour organiser du Tour, des actions festives et





# ANCE ET LA CGT

iel d'ouvrier·ère·s, d'employé·e·s

portif gratuit de haut niveau, pas moins de 12 millions de

es et les unions départementales niser, en accord avec la direction revendicatives.

Cela fait maintenant 76 ans que la CGT a sa place sur chaque Tour de France.

Contrairement aux autres marques, qui verse à ASO, l'organisateur du Tour, entre 300 000 et 1 million d'euros, le syndicat n'a pas à mettre la main au portefeuille pour pouvoir en être.

En 2023, la Vie Ouvrière est une nouvelle fois présente sur le Tour de France qui célèbre cette année sa 110<sup>ème</sup> édition.

On a pu voir ici et là, les drapeaux CGT au bord des routes des départements...



# UZESTE EN LUTTE DU 14 AU 19 AOÛT



## 34 ans de compagnonnage actif entre des artistes engagé-e-s d'Uzeste musical, des chercheur·euse·s qui cherchent et se cherchent, et des syndicalistes qui se découvrent au rythme de ces rencontres improbables.

34 ans de barricades artistico-syndicales où chacune et chacun sort des sentiers battus pour tenter d'inventer des perspectives transformatrices, émancipatrices de ce capitalisme mortifère. Résister, c'est le début de la lutte. Et à Uzeste, l'équipe autour de Bernard Lubat résiste et lutte contre cette marchandisation de la culture qui colonise nos cerveaux en laissant croire que telle mélodie suave serait là pour nous apaiser... ou plutôt pour nous endormir.

La lutte contre la réforme des retraites résonnera bien entendu dans les différents échanges que nous aurons. Le travail sera au cœur de nos rencontres. Intelligence « numérique », sens du travail, démocratie et liberté syndicale, seront au cœur des échanges que nous allons proposer.

Durant trois jours avant l'ouverture du festival, un séminaire international se déroulera à Uzeste rassemblant, avec la participation de l'IRCAM (créée par Pierre Boulez), artistes musicien·ne·s venant des quatre coins du monde, ingénieur·e·s qui travaillent depuis des années sur ce duel entre création et machine. Cela nous conduira à une rencontre le 14 août sur l'enjeu de cette soi-disant intelligence « artificielle ». Des camarades de l'Ugict-CGT qui ont beaucoup travaillé sur cette question (voir option N°673) participeront à une rencontre le premier jour de notre manifestivité culturelle.

La question du sens et du contenu du travail aujourd'hui fera l'objet d'échanges avec Thomas Coutrot - économiste, auteur du livre « Libérer le travail », de Coralie Pérez - économiste à Paris 1 Sorbonne, co-auteur avec Thomas de « Redonner du sens au travail. Une aspiration révolutionnaire », Alain Alphonlayre - ancien membre de la direction confédérale, auteur de « Et si on écoutait les

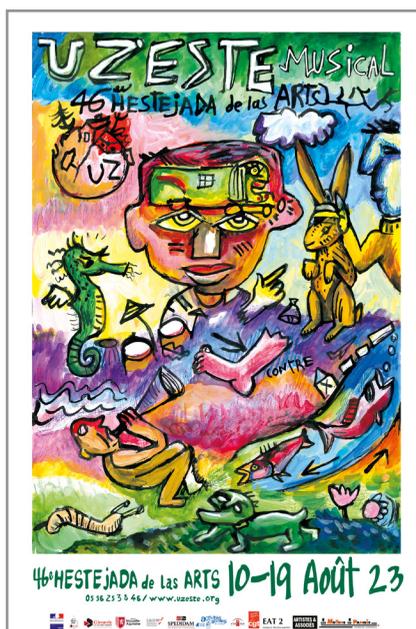
experts du travail ? Ceux qui le font », Baptiste Delmas - maître de conférences en droit privé à Paris1 Panthéon-Sorbonne.

Bien entendu, la question du travail pose la question de la démocratie au travail, de ce que l'on appelle la démocratie sociale. Si nous voulons peser sur l'organisation du travail, sur le sens de ce travail, il faut aussi de nouveaux droits pour imposer d'autres critères que ceux du capital. Nous sommes au cœur des affrontements de classe.

Cette question démocratique va bien au-delà de l'entreprise. Y a-t-il un rapport entre manque de démocratie au travail et le vote Front National ? Thomas Coutrot - économiste, ancien porte-parole d'Attac et co-fondateur des « Économistes atterrés » et Pascal Debay - ancien dirigeant et animateur confédéral de la lutte contre l'extrême-droite, apporteront des éléments de réflexion.

La question de la répression, que nous avons connue dans la dernière période, sera abordée en présence de nos camarades de l'énergie et de la camarade chargée de ces questions à la confédération.

Nous aurons également le plaisir d'accueillir deux militantes, l'une Iranienne, l'autre Afghane, pour échanger sur la situation des femmes dans le monde.



Côté projection : Sébastien Jousse qui a réalisé « C'est quoi ce travail ? » (et... La mondialisation) sera parmi nous, ainsi que Gilles Perret qui sera dans les parages...

Voilà, sous réserve, les quelques éléments concernant la présence singulière de la CGT à cette 46<sup>ème</sup> Hestejada des Arts. Faut-il rappeler que dans l'histoire culturelle de la CGT cette rencontre, cette démarche entre artistes, syndicalistes et chercheur·euse·s sur une aussi longue

durée, est unique ? Je vous renvoie au « Swing des ouvriers » paru en 2019 qui retrace cette belle co-élaboration.

Bien entendu, la dimension artistique avec Michel Portal, Bernard Lubat, Fabrice Vieira, André Minvielle, Louis Sclavis, Jacques Di Donato, Eric Lareine, Jérôme Thomas, Leila Martial, sera centrale... plein de surprises nous attendent car le programme, à l'heure où sont écrites ces lignes, n'est pas bouclé.

Et bien entendu, pour parvenir à la plénitude de ce rendez-vous, nous avons besoin de renforts. Alors pour le montage, pour la semaine, ou pour un jour, venez nous rejoindre et inscrivez-vous...

Rendez-vous en août pour cette aventure singulière.

**Pour recevoir la fiche d'inscription comme bénévole, merci de contacter le secrétariat au 05 57 22 74 80 ou par mail : [secretariat@cgt-na.fr](mailto:secretariat@cgt-na.fr)**

**Voici un pré-programme de la présence de la CGT sur la 46<sup>ème</sup> hestejada. Des choses peuvent encore bouger ; vérifiez sur le programme officiel que vous pourrez trouver sur le site d'Uzeste musical et du Comité régional CGT NA.**

## 14 août

Participation de l'Ugict CGT à un débat sur l'Intelligence numérique. Durant trois jours, en amont du festival, un colloque international se déroulera à Uzeste rassemblant artistes et chercheur-euse-s des quatre coins du monde dans le cadre du projet IMPROTECH.

Ce projet a pour objectif d'étudier l'impact des nouvelles technologies sur la création musicale du point de vue des savoirs mis en jeu.

- Baptiste Delmas, maître de conférences en droit privé Paris-1 Panthéon Sorbonne.
- Pascal Debay, ancien membre de la direction de la CGT ; il est en charge de la lutte contre l'extrême droite.

Animation Alain Delmas, co-président d'Uzeste Musical.

## 17 août

Temps fort sur la répression syndicale, citoyenne. Des camarades de l'énergie, une responsable confédérale sur cette question, participeront à cette rencontre.

## 15 août

**Atelier 1 : « Sens et contenu du travail aujourd'hui »** avec :

- Coralie Perez, économiste, ingénieure de recherche à l'Université Paris 1, membre du centre d'économie de la Sorbonne (CES). Elle est co-auteur avec Thomas Coutrot de : « Redonner du sens au travail ».
- Alain Alphonlayre, ancien membre de la direction confédérale ; il a travaillé de nombreuses années sur la question du travail. Il est auteur du livre : « Et si on écoutait les experts du travail ? Ceux qui le font ». (préface B.Thibault, post face Alain Supiot).
- Bernard Lubat, artiste ouvrier d'Uzeste, co-auteur du « manifeste des ouvriers », avec Roland Gori et Charles Sylvestre.

Animation Baptiste Delmas, maître de conférences Paris-1 Panthéon Sorbonne.

## 19 août

Femmes Iraniennes et Afghanes. Sara Salemi, membre de Solidarité socialiste avec les travailleurs en Iran, et Shakiba Dawod, militante Afghane, participeront à cette rencontre.

Animation Lydie Delmas.

### Projections :

« C'est quoi ce travail ? », réalisation : Sébastien Jousse  
« La grande évasion fiscale », réalisation : Yannick Kergoat, coécrit avec Denis Robert.

Vjing<sup>1</sup> : Marcel Trillat : hommage à M. Trillat ; Impro en image et en musique avec Yves Gaonac'h « metteur en image » et les musiciens d'Uzeste.

## 16 août

**Atelier 2 : « Travail et démocratie »** avec :

- Thomas Coutrot, économiste et statisticien du travail ; il a été porte-parole d'Attac et co-fondateur des « Économistes atterrés ». Il est auteur de nombreuses publications dont : « Libérez le travail ».

1 - Vjing : Terme large qui désigne la performance visuelle en temps réel. Les caractéristiques du Vjing sont la création ou la manipulation de l'image.

# DIAGORIS

## EXPERTISE

### Notre engagement et nos valeurs

Diagoris est un cabinet d'expertise comptable au service exclusif des représentants des salariés. Depuis 2009, Diagoris s'engage à défendre les intérêts des salariés dans le cadre de ses missions légales de conseil et d'accompagnement des CSE et des organisations syndicales. Cet engagement s'appuie sur des valeurs fortes de solidarité, de justice et d'égalité au service des salariés et de leurs représentants.

### Notre expertise pluridisciplinaire

Le cabinet Diagoris est implanté sur l'ensemble du territoire français et dispose d'une expertise pluridisciplinaire lui permettant de conseiller et d'accompagner les salariés et leurs représentants dans tous les domaines du dialogue social avec les directions (questions sociales, économiques, financières, stratégiques, organisationnelles, etc.) et dans tous les secteurs d'activité (énergie, transport, services, santé, etc.).

#### Les missions légales d'expertise auprès des CSE

Le cabinet Diagoris intervient principalement dans le cadre des missions légales d'expertise auprès des CSE, prévues par le code du travail :

- ◆ consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise (80% employeur/20% CSE\*)
- ◆ consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise (100%employeur)
- ◆ consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi (100%employeur)

*\* Sous certaines conditions, l'expertise peut être financée à 100% par l'employeur.*

Ces consultations sont récurrentes et nous accompagnons sur le long terme les salariés et leurs représentants pour défendre leurs intérêts auprès des directions. Nous intervenons également dans le cadre de consultations ponctuelles liées à des événements particuliers:

- ◆ consultation dans le cadre d'une opération de concentration (80% employeur/20% CSE\*)
- ◆ droit d'alerte économique (80% employeur / 20% CSE\*)
- ◆ consultation dans le cadre d'un projet de licenciements collectifs pour motif économique(80% employeur/20% CSE\*)
- ◆ consultation dans le cadre d'une offre publique d'acquisition (80% employeur/20% CSE\*)

Notre cabinet peut être mandaté pour apporter toute analyse utile aux organisations syndicales pour préparer la négociation d'un accord de performance collectif ou d'un accord relatif au contenu d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

#### Les missions d'expertise CHSCT – CSST

Le cabinet Diagoris accompagne aussi les salariés et leurs représentants dans le cadre des missions auprès des CHSCT et des CSST à travers sa filiale agréée Sésame Ergonomie:

- ◆ lorsqu'un risque grave, identifié et actuel, révélé ou non par un accident du travail, une maladie professionnelle ou à caractère professionnel est constaté dans l'établissement (100%employeur)
- ◆ en cas d'introduction de nouvelles technologies ou de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail (80% employeur/20% CSE\*)
- ◆ dans les entreprises d'au moins 300 salariés, en vue de préparer la négociation sur l'égalité professionnelle (80% employeur/20% CSE\*) .

#### La formation des représentants des salariés

Au-delà des missions légales d'expertise, le cabinet Diagoris accompagne les représentants des salariés à travers une offre complète de formations (économique, social, droit du travail, sécurité au travail, etc.) afin de développer les compétences utiles à leurs missions de défense des intérêts des salariés.

## DIAGORIS

**ARNAUD KIEFER**

*Responsable Relations Extérieures &*

*Partenariats – Grand Sud*

**06 37 87 67 29**

**arnaud.kiefer@diagoris.fr**

**CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE**

**DIAGORIS.FR**

**7 place du Pdt Thomas Wilson**

**31000 TOULOUSE**

**Centre Regus Les Grands Hommes**

**33000 BORDEAUX**